



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 7
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
M. TABUY	à	M. BECQUART
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025_09_29-15

Ref : Direction de la vie associative et de l'animation du territoire

Objet: Conditions de mise disposition de locaux aux associations

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir le tissu associatif local par la mise à disposition de locaux techniques ou collectifs résidentiels,

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer les modalités de mise à disposition des locaux par une convention qui détaille les conditions, les responsabilités et obligations de l'association occupante et les conditions d'assurance,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 16 septembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition de locaux associatifs, annexé à la présente délibération,

PRECISE que ces mises à disposition à titre gracieux sont consenties au profit des associations pontelloises combalusiennes et des associations jugées comme ayant un intérêt local,

PRECISE que les locaux techniques et collectifs résidentiels concernés sont listés en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux associatifs, ses avenants éventuels et toutes les pièces afférentes nécessaires à la mise en œuvre des mises à disposition.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251003-2025_09_29-15-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025